

LE COMITÉ SEHDAA NOUS PERMET...

- . d'échanger entre les intervenants du monde scolaire, les parents et les organismes communautaires;
- . de prendre part aux décisions importantes relatives aux services donnés aux élèves HDAA;
- . de réaliser différents projets reliés à l'adaptation des services aux élèves HDAA.

Annuellement, le comité se dote d'un plan d'action qui lui permet de :

- . améliorer le quotidien des élèves qui vivent avec une différence;
- . donner de l'information aux parents;
- . soutenir les parents dans différentes démarches.
- . Besoin de soutien d'un mentor pour le plan d'intervention de votre enfant ? Des ressources sont disponibles:



- . Martine Martin
418 986-9129
- . Linda Turbide
418 986-4964
- . Suzanne Cyr
418 986-1634

LA COMPOSITION DU COMITÉ AU CSSI

- . Sept parents d'élèves
- . Un enseignant
- . Un professionnel non enseignant
- . Un membre du personnel de soutien
- . Un représentant des organismes donnant des services aux enfants HDAA
- . Une direction d'école primaire
- . Une direction d'école secondaire
- . La direction générale ou son représentant



- Services éducatifs -

14-19, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9
Téléphone : 4-18 986-5511 poste 1401
Télécopie : 4-18 986-3552
Courriel : secseduc@csdesilesqc.ca

www.csdesiles.qc.ca

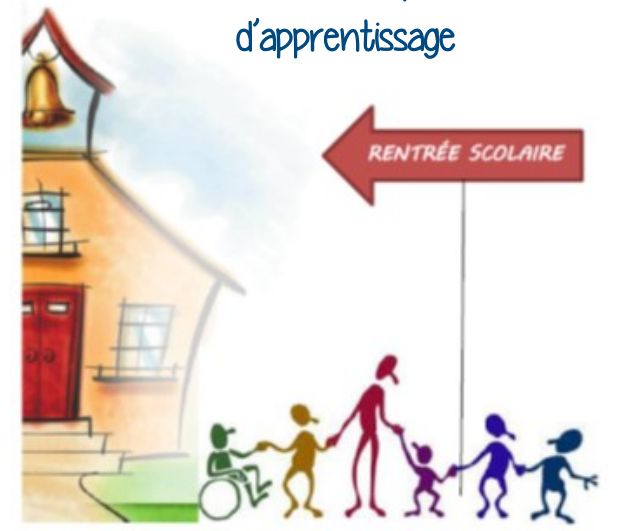
Document inspiré d'un dépliant réalisé par la Commission scolaire Harricana.



- Services éducatifs -

Comité consultatif SEHDAA

Services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage



14-19, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9
Téléphone : 4-18 986-5511 poste 1401
Télécopie : 4-18 986-3552

www.csdesiles.qc.ca

VIVRE AVEC UN ENFANT AUX BESOINS PARTICULIERS

Le parent d'un enfant handicapé ou qui vit avec des difficultés à l'école passe par toute une gamme de sentiments lorsqu'il accompagne son enfant dans le monde de l'éducation.

La rentrée scolaire, le départ quotidien pour l'école ou le retour après la classe, les nombreux rendez-vous avec les spécialistes et intervenants de l'école entraînent des défis à tous les jours.

Il existe des lieux où le parent peut intervenir dans le but d'améliorer les services rendus aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : le comité consultatif des parents en fait partie.



À QUOI SERT LE COMITÉ CONSULTATIF SEHDAA ?

Selon la Loi sur l'Instruction publique, articles 185 à 187, le CCSEHDAA a pour mandat de donner son avis sur :

- la politique d'organisation des services éducatifs offerts aux élèves HDAA.
 - l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.
- * Il peut aussi donner son avis sur l'application du plan d'intervention d'un élève HDAA.

LES RESPONSABILITÉS DES PARENTS-MEMBRES...

Représenter l'ensemble des parents d'enfants HDAA;

Exprimer sa vision parentale;

Établir des liens avec les parents et autres structures de participation;

Questionner les services offerts aux jeunes;

Se préoccuper des fonctions attribuées au comité;

Désigner un représentant au comité de parents et son substitut.

POURQUOI S'ENGAGER DANS LE COMITÉ SEHDAA



Pour promouvoir les intérêts de tous les enfants ayant des besoins particuliers.

Pour agir auprès des décideurs et donner votre avis sur les services et ressources disponibles.

Pour poursuivre l'effort d'adaptation des services scolaires afin de favoriser la réussite de tous.

COMMENT S'ENGAGER ?

Annuellement, une invitation sera envoyée par la poste aux parents d'enfants bénéficiant d'un plan d'intervention. Vous pourrez alors déposer votre candidature pour occuper un des postes vacants au comité. Cette invitation se fait en fin d'année scolaire (avril-mai).

